

ATELIER FICHES ACTIONS

20 février 2017

- Caroline Giorgetti - Sites & Paysages - Paysagiste mandataire
- Claire Bonneton - Jam Ingénierie - Urbaniste et paysagiste dplg
- Christophe Séraudie - EURL Archimélé Architecte dplg
- Jacques Félix Faure - Atelier 17C - Architecte

ORDRE DU JOUR

1. Rappel du contexte et de la démarche d'animation
2. Contenu du Plan Paysager Prospectif
3. Fiches action sélectionnées
4. Travail en groupes sur les fiches



RAPPEL DU CONTEXTE ET DE LA DÉMARCHE D'ANIMATION



RAPPEL DU CONTEXTE ET DE LA DÉMARCHE D'ANIMATION

OBJECTIF

> Le Piémont des Bauges : un paysage remarquable et emblématique de la Combe de Savoie et du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

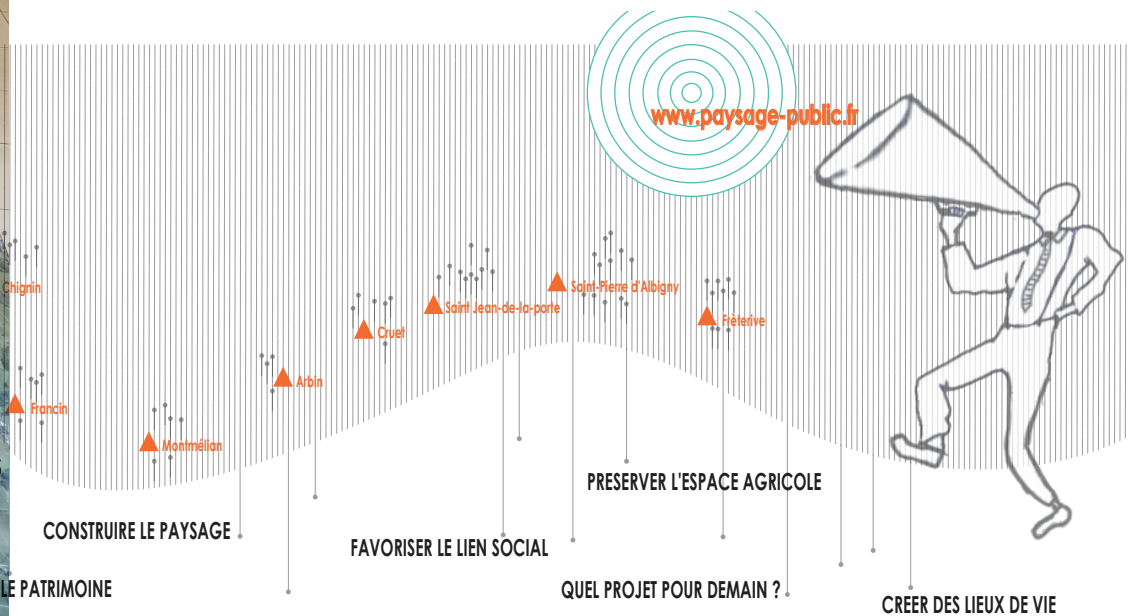
> Se questionner et définir ensemble un projet de paysage pour demain



Atelier Fiches action
20 février 2017

PNR Massif des Bauges - CC Coeur de Savoie

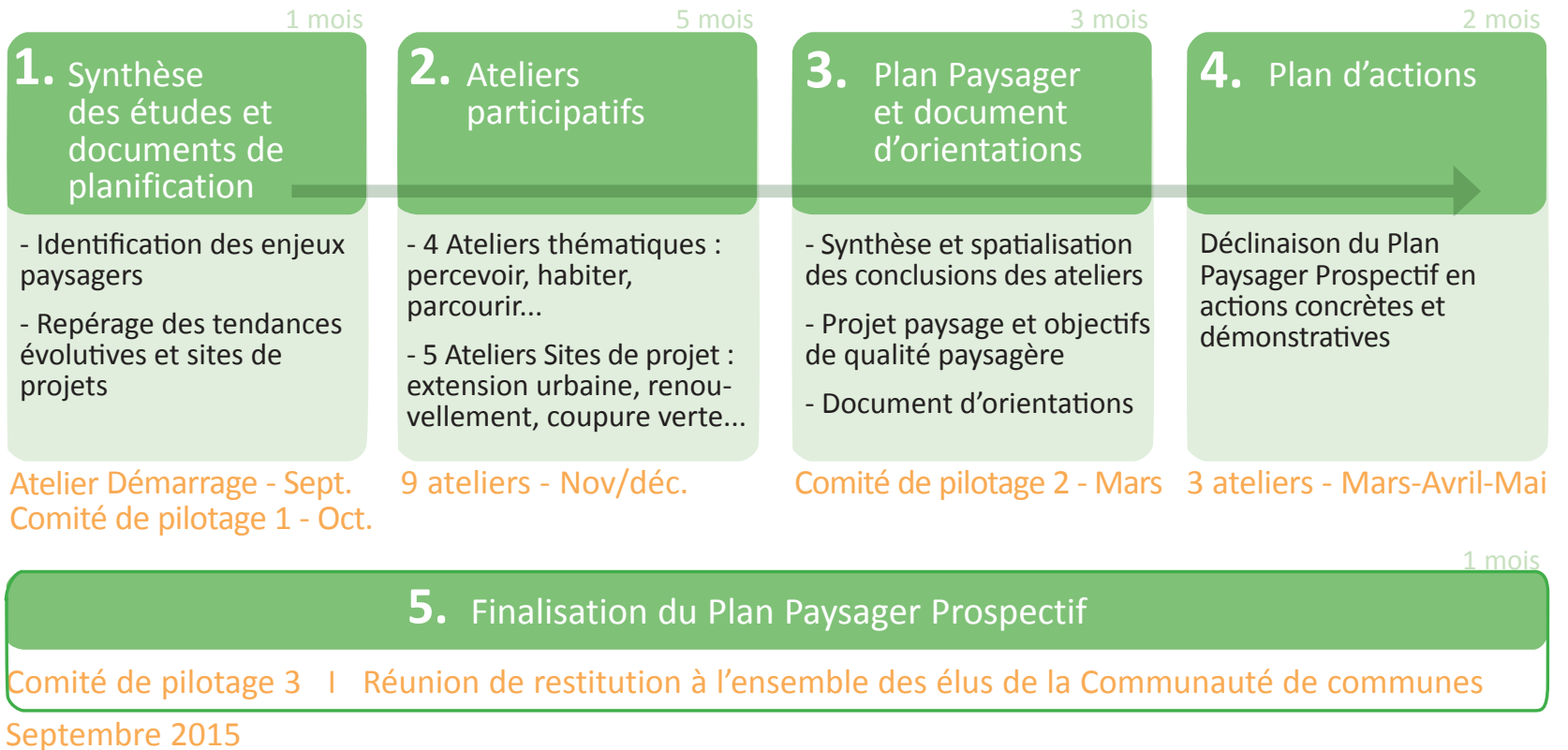
Démarche d'animation intercommunale sur la question du paysage en Piémont des Bauges / Combe de Savoie



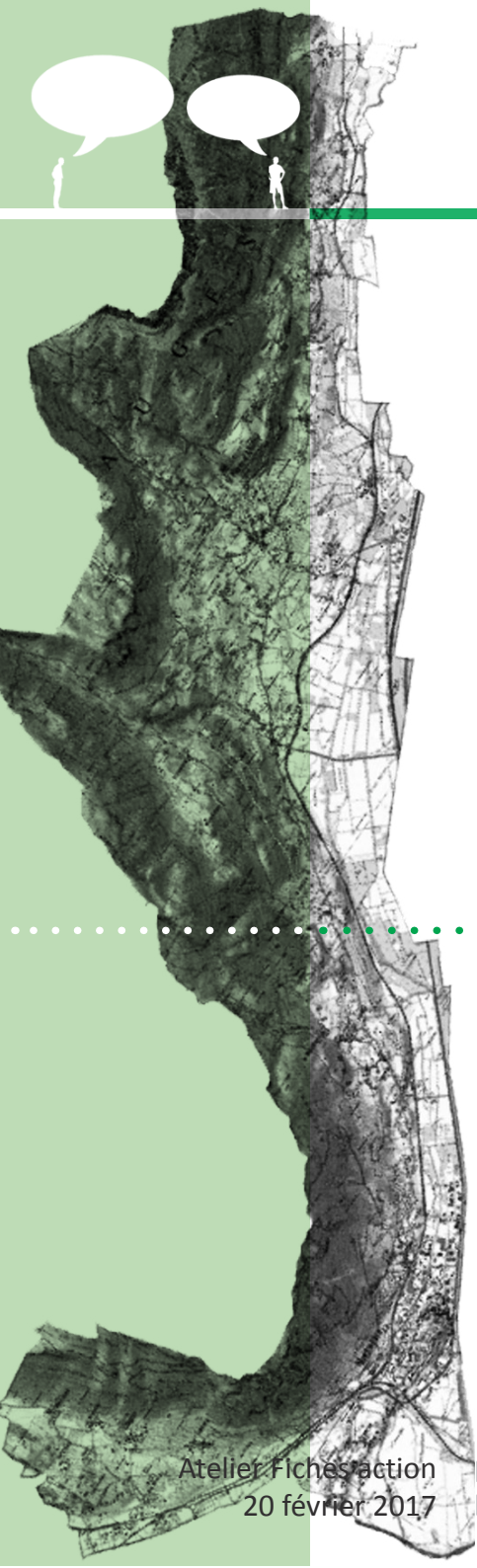
RAPPEL DU CONTEXTE ET DE LA DÉMARCHE D'ANIMATION

METHODOLOGIE

> Tranche ferme



> Tranche conditionnelle : élaboration de fiches-action détaillées



PLAN PAYSAGER PROSPECTIF



3 ORIENTATIONS 8 OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1. Conforter l'image du piémont des Bauges

Cette orientation s'attache à préserver, respecter, restaurer et gérer durablement l'ensemble des composantes paysagères naturelles et humaines qui fondent les caractéristiques et l'image du piémont.

- 1.1. Respecter la structure et la composition du paysage
- 1.2. Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole
- 1.3. Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

2. Valoriser les espaces urbanisés

Cette orientation s'intéresse aux espaces déjà urbanisés et aux enveloppes urbaines existantes, qui vont accueillir l'essentiel du développement urbain de demain, afin de mettre en valeur, de requalifier, de renouveler ces espaces du quotidien à travers des projets adaptés.

- 2.1. Qualifier les franges et traversées des villes et villages
- 2.2. Identifier et s'emparer des secteurs de projet potentiels
- 2.3. Se (re)saisir des zones d'activités

3. Enrichir les parcours du territoire

Cette orientation consiste en la mise en valeur des accès et parcours du territoire tout en développant les alternatives de déplacements doux comme supports de découverte et d'usage des paysages.

- 3.1. Mettre en scène la découverte du territoire
- 3.2. Développer les usages «publics» (rencontre, convivialité...) en milieux naturels, agricoles ou urbanisés

CARTOGRAPHIE

1. Conforter l'image du Piémont

- 1.1. Respecter la structure et la composition du paysage
- 1.2. Poursuivre la mise en valeur du vignoble et l'étendre à la plaine agricole
- 1.3. Renforcer le dialogue avec les milieux naturels

- Cours d'eau
- Identification des cours d'eau dans le paysage
- Espace viticole
- Espace agricole
- Verger paysager et patrimonial
- Pelouse sèche
- Zone humide
- Espace reconnu d'intérêt écologique majeur
- Structure bâtie dense identifiable dans le paysage
- Enveloppe urbaine et limite à l'urbanisation
- Front bâti remarquable
- Rupture de pente (sensible visuellement)
- Limite de la forêt alluviale ou ripisylve
- Lisière forestière de pied de versant

2. Valoriser les espaces urbanisés

- 2.1. Qualifier les franges et les traversées des villes et villages

- Frange urbaine
- ▶▶▶▶ Entrée de ville-village
- Traversée de ville-village

- 2.2. Identifier et s'emparer des secteurs de projets potentiels

- ✱ Site de renouvellement
- Structure bâtie dense (réhabilitation)
- Hameau non destiné à se développer (réhabilitation)
- Espace de lotissements

- 2.3. Se (re)saisir des zones d'activités

- Espace d'activités

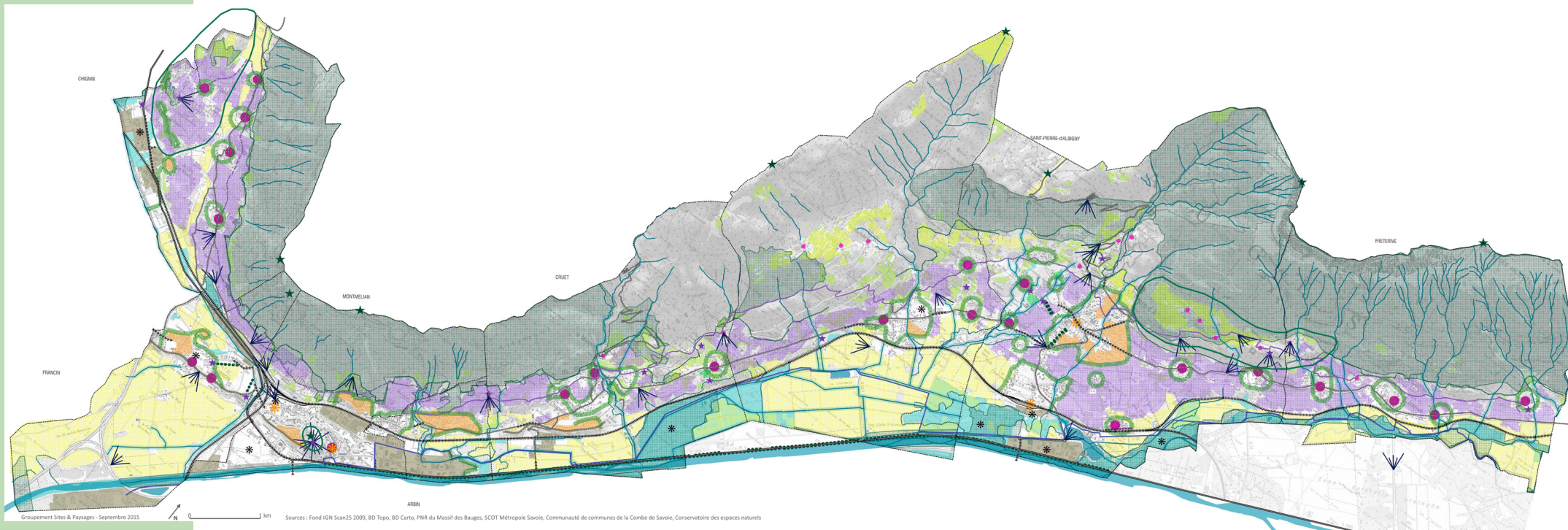
3. Enrichir les parcours du territoire

- Infrastructures de déplacement

- Voie ferrée
- RD1006
- Route "paysage"
- Chemin des vignes
- Chemin des vignes (projet de balisage)
- Projet de véloroute

- 3.1. Mettre en scène la découverte du territoire

- Vue remarquable
- Site emblématique
- Alignement d'arbres remarquable
- ★ Naturel
- ★ Point repère naturel
- ✱ Site de projet





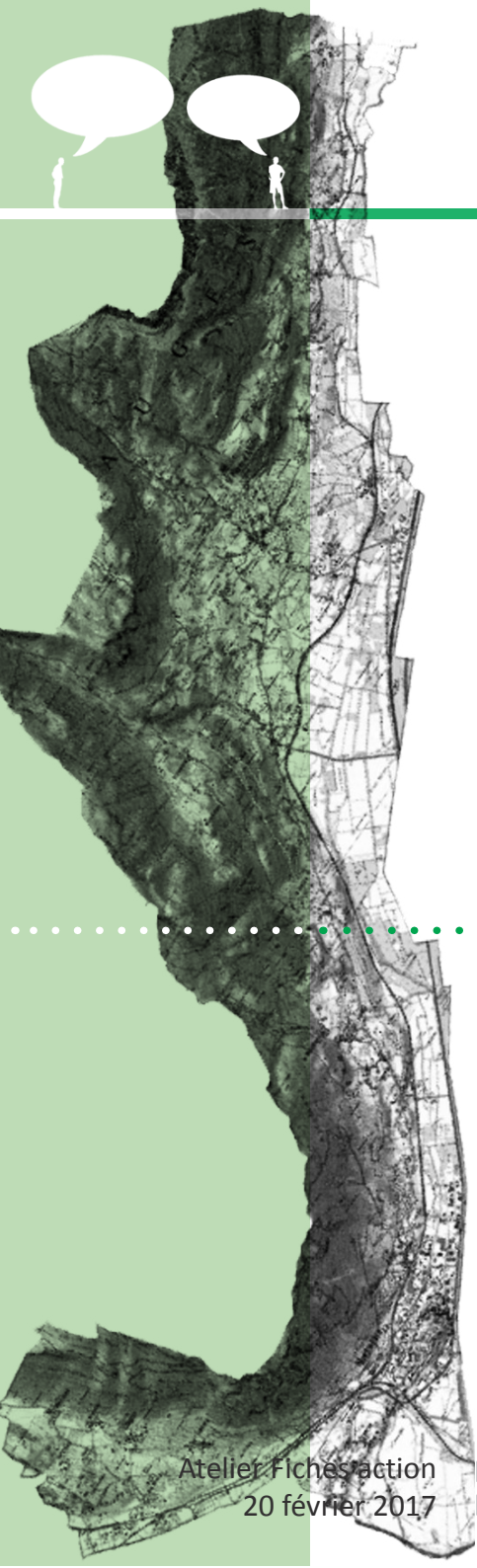
PLAN D' ACTIONS

1. Sauvegarder le patrimoine viticole
2. Renforcer la prise en compte des dimensions paysagères dans la charte des bonnes pratiques viticoles
3. Conforter la trame verte (diversifier) des espaces agricoles et viticoles
4. Gérer et faire découvrir l'espace alluvial de l'Isère > **Site pilote : Forêt alluviale de Cruet**
5. Mettre en oeuvre une gestion globale des pelouses sèches
6. Intégrer les bâtiments agricoles

7. Composer les limites entre espaces bâtis et non bâtis > **Site pilote : Saint-Jean de la Porte**
8. Requalifier les entrées de villes/villages > **Site pilote : Saint-Pierre-d'Albigny (entrée, ZA, base loisirs)**
9. Accompagner l'évolution des lotissements
10. Encourager les études pré-opérationnelles sur les sites stratégiques de développement
11. Engager une réflexion intercommunale sur les zones d'activités

12. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux
13. Engager une réflexion sur la qualification des abords de la RD1006/RD90 > **Sites pilote : RD1006-RD90**

14. Définir un porté à connaissance (PAC) « Paysage »
15. Faire une contribution au SCOT à partir du Plan Paysager Prospectif
16. Inscrire la réflexion intercommunale dans la durée et associer les communes limitrophes
17. Organiser une consultance « architecture – urbanisme – paysage » à destination des élus



FICHES ACTION

Sélection

Réunions techniques : mars et décembre 2016

FICHES ACTION À DÉTAILLER

1. Sauvegarder le patrimoine viticole

2. Gérer et faire découvrir l'espace alluvial de l'Isère

> Site pilote : Forêt alluviale de Cruet

3. Composer les limites entre espaces bâtis et non bâtis

> Sites pilotes : Saint-Jean de la Porte ou Saint-Pierre-d'Albigny (entrée, ZA, base loisirs) ou Arbin ?

4. Accompagner l'évolution des espaces bâtis

4.1. Revitalisation des centre-bourgs

> Site pilote : centre-bourg de Saint-Pierre d'Albigny ?

4.2. Renouveau des lotissements

> Site pilote : lotissement ancien de Cruet visité lors de l'atelier ?

4.3. Réflexion sur les Zones d'activités

> Site pilote : zone d'activité de Saint-Pierre d'Albigny ou de Montmélian-Arbin ?

5. Engager une réflexion sur la qualification des abords de la RD1006/RD90

6. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux

7. Animer le Plan Paysager Prospectif

8. Accompagner les élus face aux porteurs de projets - Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

9. Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme



FICHES ACTION À DÉTAILLER

Présentation du contenu type d'une fiche action

Présentation des contextes et objectifs de chaque fiche sélectionnées

- > Mise à jour du contexte : ex. projets en cours ou nouveaux projets
- > Validation des sites pilote

Travail en groupes pour :

- > Affiner les contenus
- > Définir la ou les maîtrise(s) d'ouvrage, les partenaires...
- > Définir le calendrier
- > Aborder la question du financement
- > Faire le lien avec des programmes, projets en cours...



PRÉSENTATION D'UNE FICHE ACTION TYPE

Le constat	Contexte & enjeux
Objectifs de qualité paysagère	Lien avec le «Projet paysage» du PPP
Les objectifs	Objectifs recherchés par la mise en oeuvre de l'action
Contenu de l'action	Variable en fonction des actions : <ul style="list-style-type: none">- «les questions à se poser», recommandations, préconisations, propositions...- détail d'une méthodologie de projet, identification du processus / lien avec site pilote- feuille de route
Lien avec autres actions	Ex. Sauvegarder le patrimoine viticole en lien avec l'action d'offre de découverte du territoire
Expériences inspirantes	Illustrations de démarches, de projets
Outils pour agir	Ex. Document d'urbanisme, OPAH, ENS...
Pour aller plus loin	Bibliographie, liens internet
Maîtrise d'ouvrage	A DÉFINIR : communes, Com. Com, PNR...
Partenaires	A DÉFINIR : CAUE, CEN, Département...
Calendrier	A DÉFINIR : court / moyen / long terme
Coût	A DÉFINIR : investissement / fonctionnement
Suivi	Indicateur de suivi, évaluation de l'action



1. SAUVEGARDER LE PATRIMOINE VITICOLE

Le constat

- Un patrimoine construit (celliers, sartos et les murets de pierres sèches, voire maison de vigneron) conséquent, parfois abandonné, parfois supprimé lors de travaux viticoles
- Un patrimoine végétal associé à la viticulture, les fruitiers (amandiers notamment) qui disparaissent du paysage viticole (vers une monoculture)
- Des travaux viticoles parfois peu respectueux du paysage et des techniques traditionnelles (reconstruction de murs en « autobloquant »)

Les objectifs

- Identifier et sélectionner (critères) le patrimoine viticole représentatif
- Préserver et restaurer «dans les règles de l'art» le patrimoine viticole repéré
- Créer de nouveaux murets dans le respect ou la réinterprétation du patrimoine local
- Pérenniser les fruitiers dans les vignes : repérage et préservation d'arbres existants, plantation de nouveaux arbres



2. GÉRER ET FAIRE DÉCOUVRIR L'ESPACE ALLUVIAL DE L'ISÈRE

Le constat

- La forêt alluviale et les zones humides associées à l'Isère, des espaces naturels précieux (biodiversité, hydraulique, qualité de l'eau, paysage, qualité de l'air, production de bois)
- Certains de ces milieux sont protégés (N2000, APPB), d'autres seulement reconnus par des ZNIEFF. Ils sont en régression face au développement urbain ou agricole
- Des milieux dégradés : ex. loisirs motorisés ou dépôts sauvages.

Les objectifs

- Préserver/protéger les forêts alluviales et zones humides
- Améliorer la connaissance de ces milieux sur le territoire
- Gérer l'espace alluvial : maîtrise foncière, sensibilisation et information des propriétaires-élus-usagers-grand public, plan de gestion durable...
- Ouvrir certains sites au public

> Site pilote : la forêt alluviale de Cruet



3. COMPOSER LES LIMITES ENTRE ESPACES BÂTIS ET NON BÂTIS

Le constat

- Des espaces de transition entre urbanisation et espaces agricoles ou naturels non traités et pouvant générer des conflits de «voisinage».
- Une image peu valorisante des entrées de ville et de certains fronts bâtis, la structure paysagère depuis la route des balcons à mettre en valeur.
- Peu de prise en compte de cette dimension dans les documents d'urbanisme et les projets urbains.

Les objectifs

- Identifier les zones de frottement et de transition existantes et potentielles entre l'urbanisation et l'agriculture.
- Anticiper les projets en utilisant les outils réglementaires et en créant des outils adaptés aux différents contextes.
- Composer les limites en cohérence avec les éléments de structuration du paysage existant.
- «Contenir» l'urbanisation et offrir une perception qualitative de l'espace bâti perçu depuis les espaces ouverts.

> Site pilote : Saint-Jean de la Porte



4. ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ESPACES BÂTIS

4.1. REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS

Le constat

- Des centre-bourgs en perte d'attractivité

Les objectifs

Réhabiliter les centres-bourgs :

- Faciliter la réhabilitation du patrimoine bâti
- Qualifier les espaces publics.
- Améliorer les connections entre les centres anciens et les extensions bâties.
- Protéger les rez de chaussée commerciaux et favoriser l'implantation de nouveaux commerces et services
- Contraindre les nouvelles constructions au respect des formes urbaines

> Site pilote : centre-bourg de Saint-Pierre d'Albigny ?



4. ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ESPACES BÂTIS

4.2. RENOUVELLEMENT DES LOTISSEMENTS

Le constat

- Des lotissements en mutation

Les objectifs

- Anticiper les divisions parcellaires.
- Proposer des évolutions cohérentes à l'échelle urbaine et acceptables par le voisinage (accès, implantations, nouveaux volumes)
- Densifier les lotissements

> Site pilote : lotissement ancien de Cruet visité lors de l'atelier ?



4. ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ESPACES BÂTIS

4.3. ÉVOLUTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Le constat

- Des zones d'activités insuffisamment identifiées

Les objectifs

- Améliorer l'image des zones d'activités par une requalification des espaces publics, un travail paysager qualitatif sur les interfaces/abords des zones d'activités
- Définir des vocations aux zones d'activités en réfléchissant à leur devenir
- Faire évoluer les règles des documents d'urbanisme pour permettre la densification des zones d'activités

> Site pilote : zone d'activité de Saint-Pierre d'Albigny ou de Montmélian-Arbin ?



5. ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LA QUALIFICATION DES ABORDS DE LA RD1006/RD90

Le constat

- Perception du paysage et découverte du territoire depuis la RD1006-RD90 sont pénalisées : nombreuses zones d'activités non qualifiées, délaissés qui ponctuent l'itinéraire, vues masquées et altérées...
- Des atouts incontestables à mettre en valeur : situation en ouverture sur la plaine et le piémont, fonction d'entrées de villes et villages, beaux alignements de platanes, proximité de l'Isère...
- Des travaux récents/en cours sur les berges de l'Isère
- Nécessité d'une réflexion d'ensemble avec les acteurs et gestionnaires, sur la qualification des abords et l'amélioration de la découverte du territoire depuis cet axe

Les objectifs

- Qualifier les abords, secteurs dégradés, délaissés, façades commerciales...
- Maintenir les qualités paysagères de l'axe : alignements de platanes, jumelage et perceptions de l'Isère
- Maîtriser de l'urbanisation le long de l'axe
- Signaler et qualifier les entrées du territoire
- Mettre en scène les vues remarquables
- Inviter à la découverte des sites et itinéraires remarquables, proposition de pauses



6. CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES MODES DOUX

Le constat

- Des patrimoines paysagers, naturels, culturels et bâtis conséquents et diversifiés qui restent méconnus et « peu visités »
- Une offre de découverte du territoire aujourd'hui essentiellement tournée vers la viticulture (boucles thématiques et chemin des vignes)
- Nombreux cyclistes sur la route balcon, projet de voie verte dans la vallée
- La ligne de chemin de fer comme axe de découverte du territoire

Les objectifs

- Valoriser toutes les richesses singulières du territoire dans une offre de découverte récréative voire touristique structurée et cohérente : signalement des itinéraires, développement de nouveaux parcours, identification et aménagement d'espaces « attractifs » (points de vue, cols de Frêne et de Marocaz, Fort de Montmélian...)
- Faire dialoguer parcours touristiques et voies de déplacements quotidiens : relier la véloroute au piémont, lien entre hameaux et villages, lien à l'Isère...
- Sensibiliser les habitants et visiteurs à la fragilité des patrimoines et milieux.
- Conforter l'animation sur le territoire



7. ANIMER LE PLAN PAYSAGER PROSPECTIF

Le constat

- La démarche d'élaboration du Plan Paysager Prospectif a permis de solliciter et de réunir différents acteurs et représentants du territoire, de partager des enjeux, de s'interroger sur le paysage souhaité... Cette concertation, ce questionnement collectif doivent être poursuivis dans le temps
- Le Plan Paysager Prospectif constitue un document de référence (orientations, objectifs de qualité paysagère, actions) qui nécessite une animation (mise en oeuvre des actions, intégration des orientations et objectifs dans les aménagements et développements du territoire) et un suivi
- Co-maîtrise d'ouvrage PNRB et CCCS

Les objectifs

- Poursuivre la dynamique engagée lors de l'élaboration du Plan Paysager Prospectif
- Piloter la mise en oeuvre des actions , assurer le suivi du Plan Paysager Prospectif
- Accompagner les élus dans la prise de décision ou la mise en oeuvre des actions
- Pérenniser et organiser les réflexions, rencontres et réunions de travail sur les différentes actions en particulier et sur la thématique paysage en général
- Enrichir le Plan Paysager Prospectif et le faire évoluer



8. ACCOMPAGNER LES ÉLUS FACE AUX PORTEURS DE PROJETS

DÉVELOPPER UNE EXPERTISE « ARCHITECTURE – URBANISME – PAYSAGE » D'AIDE À LA DÉCISION

Le constat

Face à une demande souvent peu qualitative et basée sur la rentabilité des opérations, les élus souhaitent remettre les fondamentaux de conception au coeur des nouveaux projets.

Les objectifs

- Démontrer que la qualité paysagère, urbaine et architecturale des projets peut être améliorée, au travers de cas concrets
- Mettre en oeuvre une démarche pédagogique et reproductible, pour amener les élus à mieux appréhender les questions à poser lors de nouveau projet.
- Faire intervenir des professionnels sur des cas concrets étudiés en commissions d'urbanisme.
- Intégrer les dimensions paysagères, architecturales, urbaines, sociales, mais aussi celles liées à l'environnement, et la transition énergétique.
- Amener les porteurs de projets intervenant sur le territoire à inscrire chaque projet dans une démarche qualitative et globale.



9. DÉVELOPPER LE « PROJET PAYSAGE » DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le constat

Le Plan Paysager Prospectif définit les orientations et les évolutions souhaitables du paysage (orientations, objectifs de qualité paysagère, actions) partagées par les acteurs mais non opposables. Certains objectifs peuvent être traduits dans les documents d'urbanisme.

Les objectifs

- Prendre appui sur le Plan Paysager Prospectif, poursuivre et préciser la démarche paysage lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Mettre le paysage au coeur des futurs documents d'urbanisme : paysage comme objet (cadre de vie, perceptions...), comme démarche (support pour la participation du public) et comme projet pour le territoire («projet paysage», ex. OAP Paysage : implantation et insertion paysagère des projets, structuration paysagère d'un nouveau quartier, aménagement et qualification des espaces extérieurs)
- Considérer le paysage à chacune des étapes de l'élaboration du plan local d'urbanisme

GROUPES DE TRAVAIL

Table 1

Fiche 1. Sauvegarder le patrimoine viticole

Fiche 2. Gérer et faire découvrir l'espace alluvial de l'Isère

Fiche 7. Animer le PPP

Fiche 9. Développer le « projet Paysage » dans les doc. d'urbanisme

Table 2

Fiche 4. Accompagner l'évolution des espaces bâtis

4.1. Revitalisation des centres-bourgs

4.2. Renouvellement des lotissements

4.3. Réflexion sur les zones d'activités

Table 3

Fiche 3. Composer les limites espaces bâtis/non bâtis

Fiche 5. Engager une réflexion : qualification abords RD1006/RD90

Fiche 6. Conforter / développer offre découverte du territoire par modes doux

Fiche 8. Accompagner les élus face aux porteurs de projets